

Délibération n°2026-06-142

Date de convocation : 24 juin 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 43	Votants : 43
------------------------------	---------------	--------------

Désignation des représentants de la CCPL au comité territorial de l'emploi, de la formation et de l'insertion (CTEFI) du Pays de Morlaix

L'an deux mille vingt-six, le 30 du mois de juin à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Guiclan, salle polyvalente Le Triskell, sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, M. MOAL Pierre-Yves, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. MARCHAL Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JÉZÉQUEL Sébastien, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. GAUNEZ Romain, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, Mme LEGAL Juliette, M. ROPERT Benjamin, M. PINSON CHAGNIOT Estéban

Ont donné procuration

/

Absent(s) excusé(s)

M. RAMONET Thierry
Mme SAINT-BLANCARD Céline

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme LEGAL Juliette

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le décret du 18 juin 2024 a prévu dans le cadre de la loi sur le plein emploi du 18 décembre 2023 la création des comités locaux pour l'emploi dits comités territoriaux de l'emploi, de la formation et de l'insertion (CTEFI) sur chaque territoire.

Ces comités sont chargés de réaliser à partir de diagnostics partagés des feuilles de route permettant de mettre en place des actions coordonnées entre les acteurs du réseau pour l'emploi et répondant aux besoins de chaque territoire, des demandeurs d'emploi et des entreprises notamment celles qui ont des difficultés de recrutement.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de ce comité.

Le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil communautaire,

Vu la conférence des maires en date du 23 juin 2026,

Ayant entendu son rapporteur, M. Henri Billon, Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.**
- **Procède à la désignation d'un représentant titulaire au CTEFI du Pays de Morlaix :**
 - **M. Henri BILLON**
- **Procède à la désignation d'un représentant suppléant au CTEFI du Pays de Morlaix :**
 - **M. Robert BODIGUEL**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 03 juillet 2026.

La Secrétaire de séance,
Juliette LEGAL.



Le Président,
Henri BILLON.

